

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 29 MARS 2023

Convocations adressées le : jeudi 23 mars 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10

Nombre de titulaires en exercice : 13

Titulaires présents :

Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Michel PADONOU

Suppléants sans voix délibérative :

Néant

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Alain BENARD.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C2 23/03/03 – FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE ET AFFECTATION DU RESULTAT.

Monsieur Christian GATARD, 1^{er} Vice-Président délégué aux Finances, donne lecture du rapport suivant :

Approbation du compte administratif 2022

Le Comité est invité à procéder à l'examen du compte administratif de l'exercice 2022 du Budget principal du Syndicat des Mobilités de Touraine dont les résultats sont les suivants :

Plan de compte M43 (Hors Taxes)

Fonctionnement

Dépenses	101.675.760,25 €
Recettes	125.741.704,15 €
dont	
Résultat de l'exercice	7.682.497,48 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	16.383.446,42€

Soit un solde cumulé d'exploitation de **24.065.943,90 €**

Investissement

Dépenses	32.824.909,26 €
Recettes	34.459.262,55 €
dont	
Solde d'investissement de l'exercice	1.280.183,60 €
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	354.169,69 €

Soit un solde cumulé d'investissement de **1.634.353,29 €**

Soit un solde global de clôture de **25.700.297,19 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0,00 €

Soit un solde net global de clôture de **25.700.297,19 €**

- **Affectation des résultats de l'exercice 2022**

Il convient d'affecter le résultat positif de la section de fonctionnement, soit 24.065.943,90 € afin de couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le résultat d'investissement est le suivant :	
Solde cumulé d'investissement	1.634.353,29 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Soit un excédent de besoin de la section d'investissement	0,00 €

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats :

- au compte 1068	0,00 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	24.065.943,90 €

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-14, L 2121-31 et L 2311-5,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte administratif dressé par Monsieur le Président, accompagné du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal,

Considérant que Monsieur SCHWARTZ, en tant qu'ordonnateur durant l'année 2022, a normalement administré, les finances du Syndicat des Mobilités de Touraine en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles

- **APPROUVE**, sous la présidence de Monsieur Christian GATARD, 1^{er} Vice-Président, le compte administratif 2022 du Budget principal du Syndicat des Mobilités de Touraine, qui se présente de la façon suivante :

Plan de compte M43 (Hors Taxes)

Fonctionnement

Dépenses	101.675.760,25 €
Recettes	125.741.704,15 €
dont	
Résultat de l'exercice	7.682.497,48 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	16.383.446,42€

Soit un solde cumulé d'exploitation de **24.065.943,90 €**

Investissement

Dépenses	32.824.909,26 €
Recettes	34.459.262,55 €
dont	
Solde d'investissement de l'exercice	1.280.183,60 €
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	354.169,69 €

Soit un solde cumulé d'investissement de **1.634.353,29 €**

Soit un solde global de clôture de **25.700.297,19 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0,00 €





Soit un solde net global de clôture de **25.700.297,19 €**

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2022 :

- au compte 1068 0,00 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) 24.065.943,90 €

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p> Franck MAZET</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>  <p> Laurence MARIN</p>
--	--